

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction du secrétariat corporatif

Montréal, le 22 mai 2024

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 06122.05.0853

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 22 avril 2024.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-après les documents contenant l'information relative à la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés pour Loto-Québec ainsi que des cinq dirigeants les mieux rémunérés pour l'ensemble de ses filiales, pour les exercices 2021-2022 à 2023-2024. La présentation de cette information ainsi que l'information qui est divulguée a été modifiée pour l'année 2022-2023 conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, étant maintenant présentée séparément pour la Société et pour l'ensemble des filiales détenues à part entière.

Veuillez noter que les informations pour l'exercice 2023-2024 n'apparaissent pas dans le même format, puisque le rapport annuel de la Société n'a pas encore été finalisé et approuvé.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec

p.j.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Nom et titre	Salaire versé	Rémunération incitative	Coûts d'utilisation d'automobile ¹	Avantages accessoires ²	Régime d'assurance collective	Allocation de transition	Total
Jean-François Bergeron³ Président et chef de la direction	378 372 \$	0 \$	12 573 \$	2 292 \$	7 481 \$	0 \$	400 718 \$
Lynne Roiter⁴ Présidente et chef de la direction	77 489 \$	0 \$	3 342 \$	2 500 \$	586 \$	450 106 \$	534 023 \$
Kevin G. Taylor Vice-président exécutif Chef de l'exploitation des casinos et des salons de jeux	344 592 \$	0 \$	21 371 \$	2 500 \$	6 998 \$	0 \$	375 461 \$
Isabelle Jean Vice-présidente exécutive Chef de l'exploitation des loteries	316 762 \$	0 \$	14 766 \$	2 500 \$	5 492 \$	0 \$	339 520 \$
Denis Daly Vice-président corporatif Chef de la transformation numérique et des technologies	314 529 \$	0 \$	14 278 \$	2 500 \$	6 644 \$	0 \$	337 951 \$
Marie-Claude Tremblay Vice-présidente corporative Finances et administration	284 972 \$	0 \$	12 797 \$	2 500 \$	6 313 \$	0 \$	306 582 \$
Stéphane Fraser Vice-président exécutif Chef de l'exploitation des établissements de jeux	261 373 \$	0 \$	13 071 \$	2 500 \$	6 893 \$	0 \$	283 837 \$
Patrick Lamy⁵ Directeur général Casino du Lac-Leamy	219 554 \$	24 688 \$	24 818 \$	2 500 \$	6 016 \$	0 \$	277 576 \$
Luc Morin⁵ Directeur général Casino de Montréal	219 372 \$	24 668 \$	13 639 \$	2 500 \$	5 579 \$	0 \$	265 758 \$
Pierre Maltais⁵ Directeur général Casino de Charlevoix	182 974 \$	18 371 \$	8 611 \$	2 500 \$	4 628 \$	0 \$	217 084 \$

Régime de retraite de base

Jean-François Bergeron et Isabelle Jean participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) du gouvernement du Québec. Les autres dirigeants participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. La cotisation et la rente sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent.

Régime de retraite supplémentaire

À l'exception de Jean-François Bergeron, ces dirigeants participent également au régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs désignés de Loto-Québec, qui prévoit une rente fondée sur le salaire moyen des trois (pour la participante au RRAS) ou cinq (pour les participants au RRPE) meilleures années de service. Le taux d'accumulation de la rente pour Kevin G. Taylor, Isabelle Jean, Denis Daly, Marie-Claude Tremblay et Stéphane Fraser est de 2,5 % par année, alors que celui pour Patrick Lamy, Luc Morin et Pierre Maltais est de 2 % par année. Cette rente est réduite de la prestation prévue en vertu du régime de base.

¹ Ces montants constituent un avantage imposable.

² Les avantages accessoires peuvent comprendre des montants versés pour ce qui suit : bilan de santé, planification financière et successorale, club sportif et regroupement de gens d'affaires.

³ Jean-François Bergeron est en poste depuis le 31 mai 2021. Son salaire annuel de base est de 450 109 \$.

⁴ Lynne Roiter a occupé le poste du 1^{er} avril 2021 au 30 mai 2021. Son salaire annuel de base était de 450 106 \$, et une allocation de fin de mandat lui a été octroyée conformément au décret de nomination (163-2019).

⁵ Les directeurs généraux ont droit à 50 % de leur boni cible.

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Nom et fonction des dirigeants de Loto-Québec	Rémunération variable			Contribution aux régimes de retraite ³	Autres avantages versés ou accordés ⁴	Rémunération globale pour l'année financière
	Rémunération de base versée	Rémunération variable annuelle ¹	RILT versé ²			
Jean-François Bergeron Président et chef de la direction	473 300 \$	70 992 \$	-	22 269 \$	19 860 \$	586 421 \$
Kevin G. Taylor Vice-président exécutif et chef de l'exploitation des casinos et des salons de jeux	356 662 \$	106 994 \$	-	21 339 \$	19 503 \$	504 498 \$
Denis Daly Vice-président corporatif et chef de la transformation numérique et des technologies	325 993 \$	97 794 \$	-	21 339 \$	18 003 \$	463 129 \$
Isabelle Jean Vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation des loteries	327 848 \$	98 350 \$	-	22 269 \$	13 053 \$	461 520 \$
Marie-Claude Tremblay Vice-présidente corporative aux finances et à l'administration	295 287 \$	88 582 \$	-	21 339 \$	18 681 \$	423 889 \$

Régime de retraite de base

Jean-François Bergeron et Isabelle Jean participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) du gouvernement du Québec. Les autres dirigeants participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. La cotisation et la rente sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent.

Régime de retraite supplémentaire

À l'exception de Jean-François Bergeron, ces dirigeants participent également au régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs désignés de Loto-Québec, qui prévoit une rente fondée sur le salaire moyen des trois (pour la participante au RRAS) ou cinq (pour les participants au RRPE) meilleures années de service. Le taux d'accumulation de la rente est de 2,5 % par année. Cette rente est réduite de la prestation prévue en vertu du régime de base.

¹ Rémunération variable :

Période visée

La rémunération variable vise la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et sera versée en juillet 2023. Il n'y a eu aucune rémunération variable versée en 2022-2023.

Déclencheur

Le boni n'est versé que si le résultat net consolidé présenté au budget est atteint à 100 %.

Composantes du programme

1) Objectifs financiers (40 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de résultats d'exploitation de leur unité (20 %) ainsi que selon le résultat net consolidé de Loto-Québec (20 %).
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte du résultat net consolidé de Loto-Québec.

2) Mobilisation des employés (30 %)

- 10 % sont fondés sur le ratio des charges nettes sur les produits.
- 10 % sont fondés sur des objectifs sectoriels.
- 10 % sont fondés sur des objectifs individuels.

3) Satisfaction de la clientèle (30 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle par le biais du sondage.
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle pondérés des unités d'affaires.

Valeur de la rémunération incitative

Directeurs : 12 %, directeurs généraux et vice-présidents : 20 %, président : 15 %

Le boni maximal peut atteindre 1,5 fois la cible (sauf pour le président, pour qui le maximum demeure de 15 %).

² RILT : régime d'intéressement à long terme. Il n'en existe pas à Loto-Québec.

³ La contribution aux régimes de retraite correspond à la cotisation effectivement versée par l'employeur au RRAS ou au RRPE, selon le cas, et à la cotisation qui aurait été versée par l'employeur au régime de retraite supplémentaire, sans égard à la réduction ou à la majoration de cotisation découlant de la situation financière du régime.

⁴ Il s'agit d'avantages imposables liés aux assurances collectives, au bilan de santé, aux cotisations professionnelles ainsi qu'à l'utilisation d'une automobile.

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de l'ensemble des filiales détenues à part entière

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Nom et fonction des dirigeants des filiales	Rémunération variable			Contribution aux régimes de retraite ³	Autres avantages versés ou accordés ⁴	Rémunération globale pour l'année financière
	Rémunération de base versée	Rémunération variable annuelle ¹	RILT versé ²			
Stéphane Fraser Vice-président exécutif et chef de l'exploitation des établissements de jeux Société des établissements de jeux du Québec	270 530 \$	81 155 \$	-	21 339 \$	21 449 \$	394 473 \$
Luc Morin Directeur général du Casino de Montréal Société des casinos du Québec	234 079 \$	70 218 \$	-	21 339 \$	12 678 \$	338 314 \$
Patrick Lamy Directeur général du Casino du Lac-Leamy Société des casinos du Québec	226 699 \$	68 007 \$	-	21 339 \$	14 985 \$	331 030 \$
Pierre Maltais Directeur général du Casino de Charlevoix Société des casinos du Québec	191 192 \$	57 354 \$	-	20 858 \$	13 048 \$	282 452 \$
Stéphane Duquette Directeur principal des finances et du contrôle Société des casinos du Québec	193 035 \$	34 746 \$	-	3 873 \$	3 793 \$	235 447 \$

Régime de retraite de base

Ces dirigeants, à l'exception de Stéphane Duquette, participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. La cotisation et la rente sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent. Pour sa part, Stéphane Duquette participe au Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec.

Régime de retraite supplémentaire

Ces dirigeants, à l'exception de Stéphane Duquette, participent également au régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs désignés de Loto-Québec, qui prévoit une rente fondée sur le salaire moyen des cinq meilleures années de service. Le taux d'accumulation de la rente pour Stéphane Fraser est de 2,5 % par année, alors que celui pour Luc Morin, Patrick Lamy et Pierre Maltais est de 2 % par année. Cette rente est réduite de la prestation prévue en vertu du régime de base.

¹ Rémunération variable :

Période visée

La rémunération variable vise la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et sera versée en juillet 2023. Il n'y a eu aucune rémunération variable versée en 2022-2023 au vice président, et les autres ont eu droit à 50 % de leur boni cible pour l'exercice 2021-2022.

Déclencheur

Le boni n'est versé que si le résultat net consolidé présenté au budget est atteint à 100 %.

Composantes du programme

1) Objectifs financiers (40 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de résultats d'exploitation de leur unité (20 %) ainsi que selon le résultat net consolidé de Loto Québec (20 %).
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte du résultat net consolidé de Loto Québec.

2) Mobilisation des employés (30 %)

- 10 % sont fondés sur le ratio des charges nettes sur les produits.
- 10 % sont fondés sur des objectifs sectoriels.
- 10 % sont fondés sur des objectifs individuels.

3) Satisfaction de la clientèle (30 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle par le biais du sondage.
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle pondérés des unités d'affaires.

Valeur de la rémunération incitative

Directeurs : 12 %, directeurs généraux et vice présidents : 20 %, président : 15 %

Le boni maximal peut atteindre 1,5 fois la cible (sauf pour le président, pour qui le maximum demeure de 15 %).

² RILT : régime d'intéressement à long terme. Il n'en existe pas à Loto Québec.

³ La contribution aux régimes de retraite correspond à la cotisation effectivement versée par l'employeur au RRAS ou au RRPE, selon le cas, et à la cotisation qui aurait été versée par l'employeur au régime de retraite supplémentaire, sans égard à la réduction ou à la majoration de cotisation découlant de la situation financière du régime.

⁴ Il s'agit d'avantages imposables liés aux assurances collectives, au bilan de santé, aux cotisations professionnelles ainsi qu'à l'utilisation d'une automobile.

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

	Rémunération variable			Contribution aux régimes de retraite	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'année financière
	Rémunération de base versée	Rémunération variable annuelle	RILT versé			
Jean-François Bergeron Président et chef de la direction	493 288 \$	70 995 \$	–	23 366 \$	22 233 \$	609 882 \$
Kevin G. Taylor Vice-président exécutif et chef de l'exploitation des casinos et des salons de jeux	371 716 \$	88 523 \$	–	22 391 \$	25 923 \$	508 553 \$
Isabelle Jean Vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation des loteries	341 692 \$	86 093 \$	–	23 366 \$	17 043 \$	468 194 \$
Denis Daly Vice-président corporatif et chef de la transformation numérique et des technologies	339 764 \$	83 128 \$	–	22 391 \$	20 693 \$	465 976 \$
Marie-Claude Tremblay Vice-présidente corporative aux finances et à l'administration	307 757 \$	75 298 \$	–	22 391 \$	21 961 \$	427 407 \$

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de l'ensemble des filiales détenues à part entière

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

	Rémunération de base versée	Rémunération variable annuelle	RILT versé	Contribution aux régimes de retraite	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'année financière
Stéphane Fraser Vice-président exécutif et chef de l'exploitation des établissements de jeux Société des établissements de jeux du Québec	281 952 \$	71 149 \$	–	22 391 \$	26 869 \$	402 361 \$
Luc Morin Directeur général du Casino de Montréal Société des casinos du Québec	245 802 \$	58 098 \$	–	22 391 \$	14 012 \$	340 303 \$
Pierre Maltais Directeur général du Casino de Charlevoix Société des casinos du Québec	200 690 \$	47 454 \$	–	22 518 \$	13 741 \$	284 403 \$
Steve Berger Directeur principal de l'expérience client et du marketing, chantier Connaissance client Société des casinos du Québec	173 461 \$	24 814 \$	–	14 567 \$	5 067 \$	217 909 \$
Alain Beaudoin* Directeur général du Casino du Lac-Leamy par intérim Société des casinos du Québec	161 108 \$	21 323 \$	–	12 868 \$	1 927 \$	197 226 \$

* À partir du 23 octobre 2023